



**Monsieur Frédéric PERRISAT**  
**Préfet**

Préfecture de la Dordogne  
2 Rue Paul Louis Courier  
24000 Périgueux

*Périgueux, le 25 mai 2021*

**MARIE-CLAUDE**  
**VARAILLAS**  
**ET**  
**SERGE MERILLOU**

---

SENATRICE  
ET  
SENATEUR  
DE  
LA DORDOGNE

Monsieur le Préfet,

Nous avons été sollicités par Monsieur Yannick Lagrenaudie, maire de Saint-Aulaye-Puymangou et président de la communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye à la suite de la publication de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2021, portant dérogation à l'interdiction de destruction et perturbation intentionnelle d'espèces animales protégées et dérogation à l'interdiction de destruction, altération et dégradation de sites de reproduction et/ou aires de repos, dans le cadre du projet de ferme éolienne des Grands Clos.

Cet arrêté suscite l'incompréhension et le mécontentement des élus du territoire concerné car il intervient après une consultation publique, conformément au code de l'environnement, où près de 700 contributeurs se sont exprimés contre ce projet éolien et seulement trois y étaient favorables.

34 maires de la Double, avec le soutien de leur conseil municipal, s'y sont également opposés ainsi que la communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye, directement concernée par ce projet, qui a voté une motion contre, le 8 avril 2021.

Nous sommes particulièrement attentifs au fait que les élus locaux font mention d'un climat social dégradé par ce projet en cours depuis 2013 et le sentiment de ne pas être entendus.

Dès le 13 janvier 2017, nous avons voté, en qualité de conseillers départementaux, une motion "relative au développement de l'énergie éolienne en Dordogne" qui affirmait solennellement que le caractère sensible de tels projets industriels rend indispensable l'assentiment des élus et de la population des bassins de vie concernés.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que regretter la signature de cette autorisation de défrichement qui va à l'encontre de la volonté des élus du territoire concerné.

.../...

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

\*

mc.varaillas@senat.fr - 06 33 36 06 85



Alors que le Sénat va examiner dans les prochaines semaines le projet de loi « Climat et résilience » puis le projet de loi dit « 4D », nous continuerons à défendre la vision d'un État qui respecte les collectivités et les élus locaux en les associant aux décisions et aux actions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations,

**Marie-Claude VARILLAS**  
Sénatrice de la Dordogne

A handwritten signature in black ink, appearing to be "MCV", written over a light grey rectangular background.

**Serge MERILLOU**  
Sénateur de la Dordogne

A handwritten signature in black ink, appearing to be "SM", written over a light grey rectangular background.